

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Prières des Quarante-Heures — V Nominations ecclésiastiques. — VI Correspondance romaine. — VII Consultation : Messe d'un nouveau prêtre. — VIII Nouvelles religieuses. — IX Variétés. — X Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche, 2 juin

On annonce :

La procession du Saint-Sacrement ; la fête et la solennité du Sacré-Cœur (là où l'on ne doit pas la retarder à cause de celle du titulaire), et la consécration au Sacré-Cœur (1).

Dans le diocèse de Valleyfield, le 15e anniversaire du sacre de Mgr l'évêque.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 2 juin

1o DIVERS OFFICES DE CE JOUR :

On fait aujourd'hui l'office du dimanche dans l'Octave de la Fête-Dieu et la solennité de cette fête ; on honore aussi sous le rite simple, les saints Marcellin, Pierre et Erasme, martyrs.

a) Marcellin et Pierre vivaient à Rome à la fin du 3e siècle. Le premier était prêtre et l'autre son exorciste. La sainteté de Marcellin et la grande

(1) Dans les trois provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, les fidèles qui récitent ou entendent pieusement réciter l'acte de consécration publique au Sacré-Cœur ("O Cœur très saint et très aimant de Jésus..."), à la suite de la procession, gagnent une indulgence plénière, au moyen de la confession, de la communion, de la visite et d'une prière aux intentions du Souverain-Pontife. La Congrégation des indulgences, le 22 août 1881, a ordonné qu'on fit, dans toutes les églises où se célèbre la fête du Sacré-Cœur, un exercice comprenant un acte de consécration et les litanies du Sacré-Cœur récitées devant le Saint-Sacrement exposé. A cet exercice est attachée une indulgence plénière, applicable au x des purgatoire, que l'on peut gagner si l'on se confesse et communie, ou, une indulgence partielle de 7 ans et 7 quarantaines, si l'on ne communie pas. Nous faisons cet acte de consécration depuis 30 ans, nous n'avons qu'à ajouter les litanies du Sacré-Cœur (non pour gagner l'indulgence plénière dont l'acte de consécration était enrichi), mais pour nous conformer au désir du Pape.

puissance de Pierre pour chasser les démons, suscita l'enfer contre eux et les désigna bientôt à la fureur de Dioclétien. Accusés de christianisme par le préfet Sérène, Pierre fut déchiré à coups de fouets et jeté en prison. Un jour que la fille du geôlier était possédée et cruellement tourmentée du démon, Pierre accepta son déli, qu'il croirait à son Dieu, si le prisonnier sortant de sa prison fermée et traversant la garde se rendait le soir chez lui et délivrait sa fille. Mais le geôlier n'avait proposé cette épreuve que parce qu'il l'a jugeait irréalisable et qu'il croyait Pierre troublé. Néanmoins, comme la sortie du prisonnier lui aurait coûté la vie, il ferma avec plus de soin la prison et renforça la garde. Aussi en parla-t-il à sa femme, en plaisantant. Mais celle-ci se montra disposée à en faire l'épreuve. On en causait encore lorsque saint Pierre parut à la porte de la chambre vêtue de blanc et portant un crucifix à la main. Revenus du premier étonnement, les époux se jetèrent à ses pieds et fondant en larmes, proclamèrent que le Dieu des chrétiens est le seul vrai Dieu. La fille s'agenouilla aussi devant le martyr et est à l'instant délivrée. Pierre alla chercher Marcellin qui instruisait cette famille et un grand nombre de parents et voisins. Artème, ce nouveau geôlier chrétien courut délivrer tous les chrétiens prisonniers. Une maladie fort opportune du préfet empêchant la poursuite de la justice, permit à tous ces néophytes de s'instruire, d'être baptisés et préparés au martyre. Après cinquante jours, Marcellin et Pierre furent de nouveau cités en cour, soumis à divers traitements, emprisonnés, mais délivrés par un ange qui les conduisit dans la maison où étaient réunis les nouveaux chrétiens. C'est alors que Artème, sa femme Candide et sa fille Pauline furent menés au supplice. Marcellin, Pierre et grand nombre d'autres les escortèrent en triomphe. Pour éviter des troubles, on les exécuta à une lieue de Rome, dans la « Forêt-Noire » qu'on appela depuis la « Forêt-Blanche ». Une révélation apprit à une pieuse dame la mort de ces martyrs et elle leur procura une sépulture chrétienne auprès du corps de saint Tiburce (fêté le 14 avril, voir le no du 8 avril de la *Semaine*). Le pape saint Damase I assure qu'il apprit toutes ces particularités, dans son enfance, de la bouche même de l'exécuteur. Saint-Grégoire le Grand prêcha ses vingt homélies dans l'église des saints Marcellin et Pierre à Rome. Leurs corps sont actuellement conservés en Allemagne.

b) Erasme vivait solitaire sur le mont Liban, mais il se rendait de temps en temps à la ville d'Antioche, dont il était évêque, à l'époque où les saints précédents souffraient le martyr à Rome. Pendant la 10^e persécution, il fut successivement battu de fouets garnis de plomb, meurtri de coups de bâton, plongé dans une cuve remplie de résine, de poix, de soufre, de cire et d'huile en ébullition, mais en sortit comme saint Jean (6 mai, voir le no du 29 avril) plein de vigueur. Ce miracle éclatant opéra un grand nombre de conversions. Jeté en prison, son cachot, se trouva une nuit illuminé et parfumé et un ange le conduisit dans une petite ville d'Italie où ses miracles et le spectacle de ses vertus firent un grand nombre de conversions. L'em-

peren
cui
deux
que
prenc
les lu
d'une
févrie
servé
lui un
à Vér
20 Di
Mei
Du
et de
vépre

De
mém.
nelle
l'orais
devrai
Ezi, v.

Dan
16 juin
la cons

Dioc
24 mai,
et du 1

Dioc

Bello)

Grâce (

Dioc

nigan).

Dioc

pereur Maximin tenta en vain de le faire apostasier. L'application d'une cuirasse rougie au feu ne lui causa aucune douleur. On lui fit subir une deuxième fois le supplice de l'huile bouillante, mais avec le même résultat que précédemment. Conduit une dernière fois à la prison, un ange vint l'y prendre et le mena près de Gaète, où il continua à édifier et à convertir les habitants. A sa mort, son âme parut monter au ciel sous la forme d'une colombe (comme sainte Scholastique, le 10 février, voir le no du 4 février). C'était la première année du 4^e siècle. Son corps est encore conservé à Gaète où il est en grande vénération. Saint Benoit avait envers lui une grande dévotion et lui bâtit deux églises, l'une à Rome, la seconde à Vérolî (Italie centrale).

20 DISPOSITION DE CES DIVERS OFFICES :

Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles semi-publiques :

Du dimanche dans l'Oct. de la Fête-Dieu, *semi-double* ; mém. de l'Oct et des Ss. Marcellin, Pierre et Erasme, Mm. ; préf. de Noël ; — Aux II vêpres, mém. de l'Oct.

Messe chantée dans les églises et chapelles publiques :

De la FÊTE-DIEU (comme le jeudi précédent), *double de 1^e cl. privil.* ; mém. du dim. ; préf. de Noël ; dernier Ev. du dim. — Procession solennelle du Saint-Sacrement, terminée par le chant du *Tantum ergo* et l'oraison suivie des louanges ordinaires aux saluts et que tous les fidèles devraient répéter à haute voix. — Aux II vêpres, mém. du dim. (ant. *Exi, v. Cibavit*).

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 9 juin

Dans les paroisses suivantes, on remet la solennité du Sacré-Cœur au 16 juin, mais on fait quand même la procession du Saint-Sacrement et la consécration au Sacré-Cœur, le 9, à la suite de la messe du titulaire.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 22 mai, Sainte-Julie (Verchères) ; du 24 mai, N.-D. Auxiliatrice (Saint-Jean) ; du 29 mai, Sainte-Théodosie et du 1 juin, N.-D. de Grâce.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du 24 mai, N.-D. de Bon-Secours (Monte Bello) ; du 31 mai, Sainte-Angèle (Papineauville) ; du 1 juin, N.-D. de Grâce (Hull) ; du 2 juin, Saint-Eugène et du 5 juin, Saint-Boniface.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Du 5 juin, Saint-Boniface (Shawinigan).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du 20 mai, Saint-Bernardin

(Waterloo) ; du 24 mai, N.-D. de Bon-Secours (Richelieu) ; du 31 mai, Sainte-Angèle et du 7 juin, Saint-Robert.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Du 24 mai, N.-D. de Bon-Secours (Stukely North) et du 6 juin, Saint-Claude (Cleveland).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du 31 mai, Sainte-Angèle ; du 2 juin Saint-Eugène ; du 3 juin, Sainte-Clotilde (Horton) ; du 6 juin, Saint-Norbert (Arthabaska) et du 8 juin, Saint-Médard (Warwich East).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Du 25 mai, Saint-Urbain ; du 3 juin, Sainte-Clotilde ; du 8 juin, Saint-Médard (Côteau Station).

DIOCÈSE DE PEMROKE. — Du 28 mai, Saint-Augustin (Waswanipi) ; du 3 juin, Sainte-Clotilde (Grand Lac) ; de ce jour, SAINT-COLOMB (Cathédrale).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Du 22 mai, Saint-Emile ; du 30 mai, Sainte-Emmélie ; du 6 juin, Saint-Norbert.

Dans les églises dédiées au Sacré-Cœur de Jésus, on fait la solennité comme il est indiqué dans l'ORDO PROVINC. J. S.

Prières des Quarante-Heures

VENDREDI,	31	MAI	—	Cartierville.
DIMANCHE,	2	JUIN	—	Saint-Canut.
MARDI	4	"	—	Boucherville.
JEUDI,	6	"	—	Saint-Benoit.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé C.-O. Mousseau, vicaire à Saint-Jean ;

M. l'abbé A. Nantel, vicaire à Saint-Joseph ;

M. l'abbé A.-J. Lapalme, assistant-aumônier à Saint-Jean-de-Dieu ;

M. l'abbé Is. Lachapelle, vicaire à Hochelaga ;

M. l'abbé H. Lecourt, vicaire à Sainte-Anne-des-Plaines.



fond
allait
Franc
Ponti
se séj
côtée
tresq
deme:
pape,
d'Eta
que s
qu'en

—L'al
cardin
nonce
assiste

gères
l'éton
la joie
naît v

saints,
courir:

mais ja
et de pi
mois, i
ture S

"Oui,
il ne r

—M:
tre au

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 1 mai 1907.

DÉPUIS une quinzaine de jours la politique ecclésiastique chôme. Les papiers Montagnini n'attirent plus l'attention, le public est lassé de ces prétendues révélations qui au fond n'ont rien appris de ce qu'on désirait savoir. On pensait qu'on allait y trouver la condamnation de la conduite du Saint-Siège en France ; et si ces révélations ne pouvaient rien contre le Souverain-Pontife lui-même, on espérait qu'elles l'auraient au moins contraint à se séparer de son secrétaire d'Etat le cardinal Merry del Val. De ce côté encore il a fallu faire machine en arrière ; car même dans les lettres que Mgr Montagnini recevait ordre de brûler, et qu'il avait imprudemment conservées, on n'a pu trouver trace d'une incorrection. Le pape, avait dit M. Briand, est catholique en France, son secrétaire d'Etat a prouvé, par l'examen même de ses lettres, qu'il n'avait fait que soutenir en France la cause de l'Eglise. Et malgré tout le désir qu'en ont les francs-maçons, on ne peut lui en faire un reproche.

— L'allocution pontificale pour la remise de la barrette aux nouveaux cardinaux s'est écartée des discours que les papes ont coutume de prononcer en de semblables occurrences. De plus, Pie X avait admis à assister à cette cérémonie un certain nombre de personnalités étrangères ; aussi quand les journaux le soir ont donné son allocution, l'étonnement était sur tous les visages. Mais ajoutons-le bien vite, la joie rayonnait sur le front des catholiques. Le Souverain-Pontife prenait vigoureusement en mains la défense de l'Eglise, de ses livres saints, de ses doctrines, et dénonçait le péril que les novateurs font courir à la foi. On connaissait bien sur ce point la pensée pontificale, mais jamais elle ne s'était affirmée publiquement avec autant de force et de précision. Dans une audience que Pie X accordait, il y a quelques mois, à un prêtre célèbre pour la liberté avec laquelle il traite l'Ecriture Sainte, et qui lui parlait de ses travaux, le pape répondit : "Oui je connais vos travaux, et si vous continuez de cette manière, il ne restera bientôt de la Bible que la couverture".

— Mais cette allocution pontificale que le télégraphe a fait connaître au monde entier est aussi un programme. On avait parlé depuis

longtemps d'une encyclique que le Souverain-Pontife préparait contre les erreurs modernes. Ce ne serait point un *syllabus*, parce que cette forme adoptée par Pie IX comme complément de l'encyclique *Quanta Cura* (1864) offrait cette particularité : le pape, en faisant dresser cette liste de propositions, n'ajoutait rien aux sanctions pontificales qui les atteignaient déjà, et toutes ne relevaient point à un même degré de l'infaillibilité pontificale. Autre, en effet, est la condamnation d'une proposition dans un document pontificale adressée *Urbi et Orbi* pour servir de règle à toute l'Eglise. Autre est cette condamnation quand elle se trouve dans une lettre pontificale adressée à un évêque pour sa gouverne personnelle, ou dans une allocution consistoriale. Il fallait donc prendre chaque article de ce *Syllabus* et voir comment en avait été faite la condamnation. Les théologiens les plus estimés pouvaient différer d'avis, non pas sur la condamnation elle-même, mais sur sa portée intrinsèque. Or il paraît que cette encyclique, que les catholiques appellent de leurs vœux, entre dans la voie de la réalisation. Une commission a été nommée et fonctionne pour en préparer la matière. Le travail est délicat, il sera peut-être long. Mais une fois encore la sainte Eglise viendra nous indiquer la voie à suivre, et nous tracer lumineusement notre route au milieu de toutes les erreurs que le démon jette sur nos pas.

—La mort a fauché le même jour (29 avril) deux personnes qui vivaient à Rome et ont bien mérité de l'Eglise. Le sous-secrétaire de la Sacré Congrégation des Evêques et Réguliers vient, après une courte maladie, de rendre son âme à Dieu. Ce prélat était un beau caractère, il haïssait l'iniquité sous toutes ses formes; jamais il n'avait sacrifié à un préjugé trop commun : faire sa carrière. Esclave de son devoir, il ne transigeait pas avec ce qu'il voyait être la vérité et la justice. Mais en même temps il était bon, affable, serviable, et ne renvoyait personne sans avoir cherché à lui faire accepter le refus que les devoirs de sa charge lui imposaient.

—Le même jour est mort aussi le Rév. Père Henri Jouet, procureur des Pères de la Compagnie de Marie. Depuis une vingtaine d'années, il était à Rome chargé de défendre les intérêts de cette société de missionnaires, qui, fondée par un saint, le Bienheureux Grignon de Montfort, en continue le zèle et le dévouement. Le Père Jouet était une des figures caractéristiques de Rome. Jamais non plus on

avait
que fo
versai
réserv
intrar
vant
voyar
esclav
" Le
aussi
cet en



vaien
en a p
à la r
Rég
du do
pour
et à
ceux
main.
de la
piété
sache.
II.
accor
memb

avait pu trouver en lui une compromission avec l'erreur, sous quelque forme qu'elle se présentât, et le libéralisme n'avait point d'adversaire plus résolu. Mais il ne donnait pas aux hommes ce qu'il réservait à leurs erreurs, et son affabilité était aussi grande que son intransigeance était nette. Quelques heures avant de mourir, recevant un prêtre qui était venu moins le consoler que s'édifier en voyant comment meurent les vrais serviteurs de Dieu et les fidèles esclaves de la Vierge, il lui disait simplement par manière d'adieu : " Le moment est arrivé, priez maintenant pour moi, mais priez aussi pour moi dans quelques heures ". Trois heures en effet après cet entretien, sa belle âme paraissait devant Dieu.

DON ALESSANDRO.

CONSULTATION

MESSE D'UN NOUVEAU PRÊTRE



QUESTION. — J'étais sous l'impression qu'il y avait une concession d'indulgence en faveur des fidèles qui assistaient à la messe d'un nouveau prêtre et recevaient la sainte communion de sa main. On m'affirme qu'il n'y en a pas pour la communion, mais seulement pour l'assistance à la messe. Auriez-vous la charité de me renseigner ?

Réponse. — I. Disons, tout d'abord, pour éliminer une partie du doute proposé, qu'il n'y a pas eu de concession d'indulgence pour le seul fait de communier de la main d'un nouveau prêtre et à sa première messe, comme il n'y en a pas non plus pour ceux qui reçoivent sa bénédiction, ou encore qui baisent sa main. Le baiser de la main, la réception de la bénédiction ou de la communion dans ces cas sont autant d'actes privés de plénitude et de ferveur sur lesquels aucune congrégation, que je sache, n'a porté de jugement.

II. Au commencement du XVII^e siècle, le pape Paul V accorda aux religieux qui assistent à la première messe d'un membre de leur communauté, de gagner une indulgence plé-

nière, à la condition qu'ils célèbrent la messe ce jour-là, s'ils sont prêtres, ou reçoivent la sainte communion, s'ils sont frères. Ces derniers toutefois n'étaient pas tenu de communier de la main du nouveau prêtre, mais seulement le même jour. Le nouveau prêtre gagnait également cette indulgence. Mais il n'y eut pas de concession pour tous les fidèles jusqu'à la fin du XIXe siècle.

C'est à la fin de l'année 1885 que Mgr Mermillod, des diocèses unis de Lausanne et Genève (Suisse), entre autres faveurs générales, demanda qu'il fût accordé quelque indulgence 1o à la bénédiction du prêtre, particulièrement d'un nouveau prêtre, 2o pour l'assistance à la messe d'un nouveau prêtre.

La Congrégation répondit, le 16 janvier 1886, *négativement* à la première demande, mais à la seconde elle daigna accorder une indulgence plénière *servatis de jure servandis*, au nouveau prêtre qui célèbre sa première messe, ainsi qu'à ses consanguins jusqu'au troisième degré inclusivement qui assistent à cette messe ; de plus une indulgence partielle de 7 ans et 7 quarantaines pour les autres parents ou fidèles qui y assistent. Cette concession était perpétuelle et générale. Les conditions pour le gain de ces diverses indulgences plénières et partielles n'étaient pas autrement désignées. Quelles sont-elles ? C'est le *Raccolta* (1) publiée la même année, qui nous renseigne sur ce point.

(1) On appelle *Raccolta di Orazioni e pie Opere...* en français "Recueil de prières et œuvres pies enrichies d'indulgences par les Souverains-Pontifes", un livre donnant le texte des principales prières enrichies d'indulgences à l'usage de tous les fidèles en général et non seulement pour quelque catégorie particulière. Cette édition, commencée par le secrétaire de la Congrégation et son œuvre propre, est devenue ces dernières années un recueil officiel. La 14e édition (italienne) date de 1877, la 15e de 1886, la dernière de 1898. Les deux dernières ont été traduites en français, respectivement en 1888 chez Lecoffre et en 1901 chez Desclée. C'est la source à laquelle on doit nécessairement puiser quand il s'agit d'indulgences générales. Le P. Beringer en a donné un extrait dans son ouvrage "LES INDULGENCES" (éditions françaises de 1890, 1893 et 1905).

III. La seule condition spéciale pour gagner l'indulgence partielle de 7 ans et 7 quarantaines est de *prier* selon l'intention de Sa Sainteté. L'indulgence plénière accordée aux parents se gagne au moyen de la *confession*, de la *communion* et de la *prière* aux intentions du Souverain-Pontife. Il est évident qu'il faut suivre le droit commun dans l'accomplissement de ces conditions. La confession faite la veille de la première messe, ou précédemment, si le fidèle est dans l'habitude de se confesser toutes les semaines (ou même avec un indult, toutes les deux semaines) ou au jugement du confesseur s'il communie habituellement cinq fois par semaine, est suffisante. De même aussi compte la communion faite la veille, aussi bien que celle qui serait faite à la messe du jour : il n'est pas requis de communier de la main du nouveau prêtre. Le nouveau prêtre pour gagner son indulgence plénière doit se *confesser*, *visiter* une église ou une chapelle publique et *y prier* aux intentions du pape. Ici encore l'habitude qu'a eu le séminariste de se confesser toutes les semaines, ou de communier cinq fois par semaine, comme aussi celle qu'il va prendre de communier tous les jours par la célébration quotidienne de la sainte messe, ne l'obligent pas à se confesser spécialement pour gagner cette indulgence. La visite qui est exigée pour le prêtre ne l'est pas pour l'indulgence accordée aux fidèles.

Il faut bien remarquer que cette indulgence est accordée pour la première messe du nouveau prêtre. Quoique l'ordinand ait réellement consacré en même temps que l'évêque le pain et le vin, à la messe de l'ordination dont il a dit une partie à haute voix, et par suite que ce soit là théologiquement parlant sa première messe, on doit prendre ici cette expression dans son sens vulgaire de première messe après l'ordination. De plus il faut se garder de considérer comme donnant droit à cette indulgence la première messe chantée ou lue en présence des parents et amis d'un prêtre ordonné au loin, mais qui aurait dans l'intervalle célébré d'autres messes.

J. S.

NOUVELLES RELIGIEUSES

La visite pastorale. — C'est le lundi, le 20 mai que Mgr l'archevêque est parti pour sa visite pastorale. Déjà Monseigneur a pu visiter plusieurs des paroisses de la ville. Dans cette course apostolique, qui s'effectuera du 20 mai au 29 juin, Sa Grandeur parcourra vingt-deux paroisses de la campagne, à commencer par la Pointe-aux-Trembles, en passant par l'Assomption, Sainte-Thérèse, Saint-Jérôme, pour finir par Bordeaux. Le vaste territoire du diocèse est, comme l'on sait, divisé en trois parties, que Monseigneur visite alternativement tous les trois ans.

La visite de l'évêque, dans nos chrétiennes et si vivantes paroisses de la campagne surtout, est tout un événement, que bien souvent marquent les grâces les plus signalées. Que nos prières accompagnent partout Mgr l'archevêque en tournée officielle, afin que son passage soit à tous bon et profitable. Là où il doit aller, qu'on se prépare à sa venue. En esprit de foi, nous pouvons répéter les paroles de Jean-Baptiste, annonçant celui que pour nous l'évêque représente : *Parate vias*. Préparez les chemins ! *Rectas facite semitas*. Rendez droits les sentiers.

Un beau souvenir de première communion. — Le jour de la fête de l'Ascension (jeudi, 9 mai), Mgr Racicot, auxiliaire de Mgr l'archevêque et son vicaire-général depuis dix ans, officiait pontificalement dans l'église Notre-Dame. Il y avait tout juste cinquante ans que, dans la même église, alors paroissiale pour tout Montréal — quel changement, maintenant que nous avons 43 paroisses dans la ville et la banlieue ! — 1200 enfants, parmi lesquels le jeune Zotique Racicot, s'approchaient, pour la première fois, de la table sainte. Trois prêtres de Saint-Sulpice, qui vivent encore, le vénérable M.

Dar
sent
Mgr
de
cons
tifica

U
litté
nièr
qués
22 r
et li
avor
de t

« (

d'av
ont
form
défa
des
fran
s'est

des
gner
gner
eu l
temp
sité l
heur
où l
dian
des v
seill

Daniel et les deux MM. Rousseau, Pierre et René, étaient présents à cette « Première communion » d'il y a cinquante ans. Mgr Racicot a revu plusieurs de ses anciens co-communiants de 1857, qui sont venus assister à ce brillant jubilé d'or que constituait la cérémonie toujours imposante d'une messe pontificale.

Une juste appréciation. — Le distingué professeur de littérature française à l'Université Laval, pour ces deux dernières années, M. Louis Arnould et sa famille, se sont embarqués à bord du *Parisian* et sont partis pour le Havre, mercredi, le 22 mai. Au sujet de l'œuvre de haut enseignement catholique et littéraire que M. le professeur a donné à Montréal, nous avons été heureux de trouver sous la plume d'un journaliste de talent cette juste appréciation :

« Ce dont nous sommes reconnaissants à M. Arnould c'est d'avoir appris à ceux qui l'ont approché, que les jeunes hommes ont besoin sans doute d'être instruits, mais surtout d'être formés, d'être façonnés. Son dévouement n'a jamais été en défaut. Après avoir donné du haut de sa chaire de professeur des notions sérieuses et combien érudites sur la littérature française, sur l'art d'écrire et sur l'art de parler, M. Arnould s'est donné la tâche d'approcher les jeunes, d'avoir avec eux des relations plus intimes, afin de compléter ainsi son enseignement littéraire, moral et religieux. Et afin que cet enseignement se continue, se perpétue, même lorsque nous aurons eu le chagrin de le perdre, il a donné sa belle activité, son temps, ses loisirs, pour fonder dans la faculté des arts à l'Université Laval une bibliothèque d'études. Il a jeté là, nous sommes heureux de le dire, les fondations d'une grande bibliothèque, où les lecteurs français de cette ville, en particulier les étudiants, trouveront, avec des livres de choix, la paix sereine des vraies bibliothèques, cette paix que le grand Pasteur conseillait tant à ses élèves ».

Un départ pour le noviciat. -- Quatre jeunes Canadiennes, de la maison des Sœurs de l'Espérance, rue Sherbrooke à Montréal, viennent de partir, elles aussi le mercredi, 22 mai, pour l'Europe. Elles s'en vont au noviciat de la communauté, à Bas-Oha, en Belgique, où, comme jadis à Royaumont, près Paris, elles trouveront la formation qui convient à leur délicate mais si utile et si méritante vocation. Elles prendront là-bas la place de quatre autres Canadiennes, parties il y a deux ans, et qui vont nous revenir incessamment, munies de leurs diplômes d'infirmières. L'on sait que cette communauté — appelée à Montréal par Mgr Bruchési en 1901, et à Québec par Mgr Bégin en 1903 — se voue à l'œuvre de l'assistance aux malades à domicile. Les Sœurs s'y préparent après un probandat de neuf mois, par un noviciat de dix-huit mois — au cours duquel les études sérieuses et les exercices pieux les forment au but humanitaire et chrétien de la vie qu'elles vont embrasser. Soigner les corps malades, sans oublier les âmes à édifier ; aider les médecins, sans négliger de consoler les parents affligés ; se donner aux malades, en un mot, avec autant de science que de religion, c'est-à-dire aussi avec autant d'intelligence que d'affection : voilà certes une belle œuvre !

Du reste, les Sœurs de l'Espérance ont déjà fait leurs preuves, et nombreux sont à Montréal ceux qui les apprécient hautement. Elles attendent et elles méritent d'avoir chez nous des « vocations ». Nous nous permettons d'attirer l'attention des directeurs d'âmes sur ce point pratique. Nous savons sans doute que d'autres œuvres excellentes constituent pour nous comme autant de riches moissons qui attendent les ouvriers ou les ouvrières de Dieu ; mais nous croyons pouvoir affirmer, tant les desseins providentiels paraissent nous le marquer, qu'aucune œuvre à Montréal ne mérite davantage la sympathie et l'encouragement *actuels* que cette œuvre encore à ses

débu
honn
nair
d'en
tant
Si
l'abb
de s
zélé
Il n
pren
s'adr



une
catio
Ain
nerie
Seigr
école
et de
Un
l'ind
Il
du n
des é
qui a

débuts des Sœurs de l'Espérance. Cependant que nous nous honorons, et à bon droit assurément, de fournir des missionnaires au Japon ou à l'Afrique Centrale, n'allons pas négliger d'en donner aussi aux œuvres qui opèrent « chez nous » avec tant de zèle et tant de succès.

Sixième édition des feuillets d'indulgences. — M. l'abbé Joseph Saint-Denis vient de publier une sixième édition de ses utiles feuillets d'indulgences. Comme toujours notre zélé confrère a soigné la mise au point de ses renseignements. Il nous signale quatre nouvelles indulgences. Nos lecteurs prendront note de cet avis et en sauront faire leur profit. On s'adresse à l'auteur : M. l'abbé J. Saint-Denis, Chambly, Qué.

VARIETES

PERVERSION des mots. — Aux Etats-Unis, *a sectarian school* est une école où l'on donne un enseignement religieux. *An unsectarian school* est par contre une école où l'enseignement est neutre, c'est-à-dire où l'éducation et l'enseignement religieux sont bannis.

Ainsi, d'après le langage usuel introduit par la franc-maçonnerie, nos écoles catholiques, où la religion fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ est enseignée à nos enfants, sont des écoles sectaires, *sectarian* ; et les foyers d'impiété, d'athéisme et de matérialisme sont des écoles non sectaires, *unsectarian*.

Une telle perversion de mots est bien propre à provoquer l'indignation et à soulever de justes protestations.

Il est temps que les catholiques refusent de comprendre, ou du moins d'employer ces mots sectaires, *sectarian*, en parlant des écoles catholiques, même pour se conformer au langage qui a cours.

Nous avons, pour désigner nos propres écoles, le mot catholique, et pour désigner des écoles où se donne un enseignement religieux, chrétien, le mot *confessionnel*. D'un autre côté, ne craignons pas d'appeler *athée* une école sans Dieu.

De nos jours, la grande préoccupation des impies, le triomphe des sectaires, c'est d'humilier et de rapetisser l'Église en la confondant avec les sectes.

La franc-maçonnerie en qui, ainsi que l'a dit Léon XIII, « revit l'esprit de toutes les sectes hostiles aux institutions catholiques », est justement tenue responsable de cette perversion des mots au profit de son œuvre antireligieuse, et elle opère avec succès dans la société moderne, grâce à ses dehors trompeurs.

Le Monument Laval. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Québec :

« Le Comité de l'Œuvre du Monument Laval s'est réuni, en séance plénière, pour étudier la question du maintien ou du changement de la date de « 1908 », antérieurement fixée pour l'inauguration du Monument Laval.

« Après une sérieuse et intéressante discussion, à laquelle ont pris la plus grande part les honorables juges Routhier et Langelier, Mgr Têtu, MM. les abbés P.-E. et C. Roy, MM. C.-J. Magnan, le Dr Lessard et le notaire Grenier, le Comité a décidé, à la presque unanimité des assistants, de maintenir la date de 1908 pour l'inauguration du Monument.

« Ainsi nous aurons, l'année prochaine, la glorification nationale de Mgr de Laval, et en 1909 les fêtes du tricentenaire de la fondation de Québec. Il est donc permis de dire que ces grandes solennités religieuses et civiles que l'on prépare dureront toute une année, s'ouvrant en 1908 pour se terminer en 1909.

« Nous pouvons ajouter que le piédestal du Monument sera

complété au cours de la présente année, et que la statue du grand apôtre de la Nouvelle-France y sera placée au commencement de juin 1908 ».

Le succès des bibles protestantes en Chine. — Voici une bien curieuse information, que nous fait tenir un religieux franciscain, le Fr. Wilfrid Hallam :

« Quelques chrétiens de villages lointains sont venus me voir. Au courant de la conversation, je leur ai demandé s'il y avait des protestants dans leurs villages. « Non, répondirent-ils, mais ils viennent aux marchés voisins. — Que font-ils au marché ? — Ils vendent des livres. — En vendent-ils beaucoup ? — Oui, beaucoup. — Les paysans savent donc lire ces livres ? — Non ; mais ils n'achètent pas ces livres pour lire. — Pourquoi acheter des livres, si on ne sait pas lire ? — Les paysans ne regardent pas si ce sont des livres ou non. Ils considèrent quelle quantité de papier il y a. Imaginez : ils peuvent acheter un livre qui contient vingt grandes feuilles de papier pour cinq ou six sapèques, tandis que chez les marchands chinois ils paient six sapèques la feuille. De la sorte, les marchands de bibles vendent beaucoup de livres et les paysans font de bonnes affaires... pour six sapèques ». — Si vous voulez savoir ce que les paysans font de ce papier, le voici. Ils en font des carreaux — en Chine, le papier remplace la vitre ; ou bien ils tapissent leurs murs ou font un plafond pour se garantir du froid et orner leurs appartements. Ce papier sert aux Chinois à bien d'autres usages ».

« On s'explique après cela que la « *Bible Society* » ait pu distribuer, en Chine, cette année-ci, un million de bibles ».

En Belgique. — La Belgique jouissait depuis huit ans d'un ministère qui procurait à ce pays une prospérité et un développement économique qui le classait au premier rang des nations européennes ; il avait su tenir tête aux ennemis de

l'ordre, tout en enrichissant le code du travail de plusieurs lois dont les effets bienfaisants étaient reconnus de tous.

Depuis les dernières élections, le parti catholique n'a plus qu'une majorité de 12 voix. Dans cette majorité, un groupe indiscipliné de démocrates chrétiens, qui se fait appeler la jeune droite, en s'alliant avec la gauche radicale et socialiste, a forcé le ministère à donner sa démission.

Au secours de l'Eglise de France. — Le duc de Norfolk vient, dit-on, de proposer au pape de former un comité anglais chargé de recueillir des offrandes pour les besoins de l'Eglise de France.

Premier pair d'Angleterre, il porte les titres de premier duc, premier marquis, premier baron du Royaume. Il prend rang immédiatement après les princes du sang, avant les présidents du Parlement et les ministres.

La maison de Norfolk, au cours de sa longue histoire et en dépit des sanglants conflits religieux qui désolèrent l'Angleterre depuis Henri VIII, ne compte qu'un seul de ses membres ayant abjuré le catholicisme.

AUX PRIERES

Sœur Saint-Amable, née Albina Huet-Dulude, des Sœurs de Miséricorde, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Zotique, née Antoinette Corbière, novice chez les Sœurs de Miséricorde, décédée à Montréal.

Mme F. Marsolais, née Marie-Alix Lesage, décédée à Saint-Jacques (Montcalm).

Sœur Sainte-Mary-Jane, née Margaret Byrne, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Marie de Saint-Bonaventure, née Delvina Lachapelle, professe choriste, des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée à Saint-Liguori.